Tableau synoptique des solutions transitoires proposées par le canton de Berne

solution transitoire scolaire | solution transitoire duale | solution transitoire à bas seuil

	APP Pratique et formation générale (APF)	APP Pratique et intégration (API)			Préapprentissage	SEMO Standard	SEMO plus	APP plus
		API 1	API 2	API 2 pour adultes				
Objectif	Entrée dans la formation professionnelle initiale Clôture du processus de choix professionnel, approfondissement des compétences pratiques et des connaissances générales en lien avec le choix professionnel, développement de la personnalité	Encouragement de l'intégration de jeunes nouvellement arrivés Clarification et approfondissement des compétences de base dans la langue nationale, des connaissances de culture générale et des compétences pratiques Acquisition de connaissances sur le quotidien en Suisse et première orientation professionnelle	Choix professionnel et préparation à l'entrée dans une formation professionnelle initiale ou dans un préapprentissage Apprentissage plus poussé d'une langue nationale. Approfondissement de la culture générale et des compétences pratiques en fonction du choix professionnel		Entrée dans la formation professionnelle initiale Amélioration des compétences scolaires et personnelles en fonction du choix professionnel Acquisition de compétences professionnelles	Entrée dans la formation professionnelle initiale, développement de la personnalité	Acquisition de la capacité de travail de base, développement de la personnalité, accès à moyen terme à une formation professionnelle initiale ou à une autre solution de raccordement	Entrée dans la formation professionnelle initiale, développement de la personnalité
Type d'offre/ structure	5 jours d'enseignement avec des parties de 10 % min. à 40 % max. de pratique Temps plein, vacances scolaires	5 jours d'enseignement avec des parties de 10 % min. à 40 % max. de pratique Temps plein, vacances scolaires		Cours le matin ou 2 jours entiers par semaine et cours d'appui le samedi Travail en entreprise env. 10 heures par semaine Temps plein, vacances scolaires	Duale : 2 jours d'enseignement, 3 jours de travail en entreprise Temps plein, au min. 5 semaines de vacances (moins de 20 ans)[1]	Duale : 2 jours d'enseignement, 3 jours de travail au sein de l'école ou en entreprise En général, temps plein, vacances prévues par l'AC	Duale ou sous forme de projet De 40 à 100 %, vacances prévues par l'AC	Temps réparti à parts égales entre l'enseignement et les stages de découverte, en alternance Temps plein, 6 semaines de vacances
Durée	1 année scolaire	1 à 2 semestres (modulaire)			1 année scolaire	Souple (210 jours au maximum)	Souple (22 mois au maximum, généralement passage à une offre supérieure après 12 mois au plus tard)	1 année scolaire
Encadrement[2]	Faible à moyen	Moyen			Individuel	Moyen	Fort	Fort
Coûts annuels en CHF[3]	Écolage : 1000 francs, Matériel et sorties : max. 1100 francs	Écolage : 1000 francs, Matériel et sorties : max. 1100 francs		Écolage : 800 francs, Matériel : env. 600 francs	Pas d'écolage, Matériel et sorties : max. 500 francs	Aucun	Aucun	Écolage : 1000 francs, Matériel et sorties : max. 1100 francs
Rémunération	Aucune	Aucune			Recommandation : 90 % du salaire de la 1re année d'apprentissage	Individuelle ; conformément à l'AC et aux normes de l'aide sociale (CSIAS)	Individuelle ; conformément à l'AC et aux normes de l'aide sociale (CSIAS)	Aucune

[1] Si nécessaire, les écoles professionnelles et les organisations du monde du travail (OrTra) concernées peuvent mettre en place des modèles à temps partiel flexibles pour certains groupes cibles.
[2] Accompagnement et coaching : faible = coaching lié à la profession, problèmes personnels limités, dans le cadre de l'offre ; moyen = coaching plus global portant sur des problèmes de la vie quotidienne, dans le cadre de l'offre ; fort = accompagnement externe des participant·e·s, aussi hors du cadre de l'offre (accompagnement chez le médecin, visite d'appartements, etc.).
[3] Exonération partielle en cas de droit aux subsides de formation (p. ex. pour les bénéficiaires de l'aide sociale) ou si les conditions d'exonération sont remplies.

	APP Pratique et formation générale (APF)	APP Pratique et intégration (API)			Préapprentissage	SEMO Standard	SEMO plus	APP plus
		API 1	API 2	API 2 pour adultes				
Critères d'admission	Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne En priorité pour les élèves des sections générales, motivation à fréquenter l'école pendant une année supplémentaire, participation active au choix professionnel, besoin avéré de formation et de soutien	Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne Compétences scolaires de base suffisantes pour la préparation professionnelle et grande motivation à suivre l'enseignement API2 après l'API1 : réalisation de progrès suffisants pour l'entrée dans le monde du travail		Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne Compétences scolaires de base suffisantes pour la préparation professionnelle et grande motivation à suivre l'enseignement Contrat de travail d'env. 10 heures par semaine Statut de séjour régulier (permis F, B, C, pas de permis N)	Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne Contrat de préapprentissage approuvé	Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne Motivation à améliorer sa situation professionnelle et à réaliser une formation professionnelle initiale Statut de séjour régulier	Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne Motivation à participer régulièrement selon l'accord conclu à titre individuel, besoin de soutien élevé pour l'acquisition de compétences transversales Statut de séjour régulier	Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne Besoin de soutien élevé pour l'acquisition de compétences transversales Motivation à effectuer des stages de découverte toutes les deux semaines
Âge	En général, juste après l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 25 ans	De 15 à 25 ans		De 20 à 35 ans	De 15 à env. 35 ans	En général, juste après l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 25 ans	En général, juste après l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 25 ans	En général, juste après l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 25 ans
Niveau linguistique	B1	A1	A2	A2	A2	A2	A2	A2
Motivation, coopération	Élevée	Élevée			Élevée	Moyenne	Minimale	Moyenne
Procédure d'inscription Formulaire électronique sur : www.be.ch/solutions-transitoires	11H : inscription par le/la maître·sse de classe durant les semaines 13 à 18 Après la scolarité obligatoire : Inscription via le service d'aiguillage	11H : inscription par le/la maître·sse de classe durant les semaines 13 à 18 Après la scolarité obligatoire : inscription possible toute l'année par les partenaires régionaux dans le domaine de l'asile et des réfugiés, les antennes d'intégration et les services sociaux. Il est possible de débuter la formation jusqu'à un mois après le début du semestre, si le nombre de places disponibles est suffisant.		Inscription par les partenaires régionaux dans le domaine de l'asile et des réfugiés, les antennes d'intégration et les services sociaux durant les semaines 13 à 18	L'inscription à l'école professionnelle se fait automatiquement lors du dépôt d'un contrat de préapprentissage signé et après approbation par l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle.	Inscription uniquement via le service d'aiguillage, possible en tout temps	Inscription uniquement via le service d'aiguillage, possible en tout temps	11H : inscription via le service d'aiguillage par le/la maître·sse de classe durant les semaines 13 à 18 Après la scolarité obligatoire : inscription via le service d'aiguillage
Début	Août (inscriptions ultérieures possibles jusqu'à fin janvier)	Août et février (inscriptions ultérieures possibles jusqu'à 6 semaines après le début du semestre)		Août (inscriptions ultérieures possibles jusqu'à fin janvier)	Août (inscriptions ultérieures possibles jusqu'à fin janvier)	Toutes les semaines	Toutes les semaines	Août (inscriptions ultérieures possibles jusqu'à fin janvier)
Restriction	En général, pas de répétition autorisée[4]. Possibilité d'en faire la demande auprès de la direction du Case management Formation professionnelle.							

De plus amples informations et le formulaire d'inscription en ligne sont disponibles sur le site www.be.ch/solutions-transitoires.

[4] À l'exception du préapprentissage.